



ANGE 2D

Déploiement

SGEC/2016/702
21/07/2016

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC,
Observateurs académiques,
Présidents des Organisations professionnelles de chefs
d'établissements,
Directeurs diocésains pour transmission aux chefs d'établissement du
second degré.

POUR INFORMATION : Commission Permanente

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Comme nous l'avons annoncé depuis plusieurs mois, le déploiement de l'application informatique ANGE 2D, destinée à remplacer ec-ol et donc à gérer les effectifs, les enseignants et les moyens des établissements du second degré se fera à l'occasion de la rentrée prochaine.

La présente note a pour objet de vous communiquer le calendrier et les modalités de ce déploiement ainsi que les éléments fondamentaux ayant conduit le développement de cette application informatique.

Au-delà de l'inévitable gêne que provoque tout changement d'environnement informatique, nous bénéficierons avec ANGE 2D d'une application performante et adaptée aux besoins actuels. En particulier ANGE 2D, connecté en temps réel à GABRIEL, devrait rapidement permettre de surmonter une grande partie des difficultés de mise à jour de FORMELIE.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous vous prions de croire en l'assurance de notre plus sincère dévouement et vous souhaitons de bonnes vacances.

Yann DIRAISON
Délégué général chargé des ressources humaines et des Systèmes d'Information
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

1. ELEMENTS FONDAMENTAUX CONSTITUTIFS D'ANGE 2

L'application ANGE 2D a été construite afin de satisfaire, notamment, deux objectifs fondamentaux :

- L'interconnexion complète avec Gabriel et les autres applications connectées à Gabriel ;
- L'interconnexion avec STS Web pour tout ce qui concerne les enseignants et les moyens d'enseignement.

1.1. L'INTERCONNEXION AVEC GABRIEL

Contrairement à ec-ol, ANGE 2D est totalement compatible et connectée en temps réel avec Gabriel. Ceci signifie que toute modification appliquée dans l'une est automatiquement enregistrée dans l'autre.

Ainsi, par exemple, les informations relatives aux établissements qui figurent dans ANGE 2D sont celles qui figurent dans l'annuaire Gabriel.

Cette interconnexion en temps réel permet aussi la communication avec les autres applications connectées en permanence à Gabriel et tout particulièrement CAAC WEB qui devient l'application centrale pour la gestion des enseignants.

ANGE 2D va donc permettre la mise en œuvre de l'objectif recherché depuis la création de Gabriel : la saisie unique d'une information et sa mutualisation.

Ainsi par exemple, les informations relatives aux enseignants (identité, éléments essentiels de CV ...) seront désormais saisies uniquement dans CAAC WEB, par le futur enseignant lui-même. Dès que ce candidat aura obtenu le préaccord, il sera disponible dans Gabriel et donc sa fiche pourra être appelée dans ANGE 2 sans nécessité de nouvelle saisie.

Afin de permettre l'installation immédiate, notamment d'un suppléant, une procédure permettant de délivrer un préaccord temporaire et donc de rendre la fiche de l'enseignant immédiatement disponible est prévue. (Cf. 3. procédure de délivrance d'un préaccord temporaire).

1.2. L'INTERCONNEXION AVEC STS WEB

Afin de garantir la parfaite justesse des données relatives aux services des enseignants et à la consommation des moyens dans les établissements, ces données proviendront de STS Web via un import que déclenchera le chef d'établissement.

Cet import de données depuis STS Web sera toujours considéré comme « maître » par rapport aux données contenues dans ANGE 2D.

C'est la nouveauté la plus importante dans ANGE 2D par rapport à ec-ol : des données étaient bien importées depuis STS Web mais elles étaient modifiables dans ec-ol. Désormais les données importées depuis STS Web ne seront plus modifiables dans ANGE 2D.

Cette disposition vise à garantir une meilleure adéquation entre nos statistiques et celles de l'Etat, elle simplifie également le travail dans les établissements puisqu'il n'y aura plus qu'une seule saisie à faire, dans STS Web, concernant les services des enseignants et la consommation des moyens. Il s'agit, ici aussi, de la mise en œuvre du principe de la saisie unique.

Seule la dotation de moyens (DGH globale) sera à saisir manuellement dans ANGE 2D.

Les imports de données de STS Web seront sans limite et totalement à la main du chef d'établissement. Ceci permettra de réaliser un nouvel import à chaque fois qu'une modification aura été effectuée dans STS Web permettant ainsi de conserver la totale adéquation entre les informations contenues dans ANGE 2 et dans STS Web.

Des dispositifs particuliers sont prévus notamment pour gérer les éventuelles non concordances entre l'état des enseignants contenu dans ANGE 2 et les informations en provenance de STS Web.

2. CALENDRIER DE DEPLOIEMENT

Les opérations de déploiement d'ANGE 2D sont ainsi prévues :

- L'application ANGE 2 est en fin de développement. La plupart des dysfonctionnements repérés, notamment lors de la dernière réunion des Observateurs Académiques a déjà été rectifiée. Les corrections les plus lourdes sont encore en cours.
- Une nouvelle version sera mise à disposition des Observateurs Académiques le 22 août.
- Cette version sera testée les 23 et 24 août.
- Les derniers debugages seront effectués par le développeur entre le 25 et le 9 août.
- Ouverture ANGE 2D le 30 août.

- Le flash de rentrée sera saisi dans ANGE 2 selon le calendrier suivant :
Date limite de validation du flash par les chefs d'établissement : 6 septembre 2016
Date limite de validation du flash par les Observateurs Académiques : 9 septembre 2016

NB :

- Dès le 29 août les manuels d'utilisation seront adressés aux Observateurs Académiques pour communication aux chefs d'établissement.
- Les premières réunions nationales des Observateurs Académiques de l'année 2016/2017 seront consacrées à la formation et à la régulation de la mise en œuvre d'ANGE 2.

3. GESTION DES INSTALLATIONS DE NOUVEAUX SUPPLEANTS PAR UN PREACCORD TEMPORAIRE

Le texte adopté par le CNEC en novembre 2014 organise la procédure de recrutement des suppléants en deux étapes : préaccord puis accord collégial. Il est prévu que le préaccord soit délivré avant l'expiration d'un délai de 12 semaines après la première installation en tant que suppléant dans le premier établissement d'exercice.

L'obligation de pouvoir intégrer ce suppléant dès sa prise de fonction dans les bases informatiques a nécessité de créer une procédure spécifique pour gérer, temporairement, les suppléants pendant la période comprise entre leur première installation et l'octroi du préaccord.

Le nouveau suppléant devra créer un dossier de demande d'accord dans CAAC WEB, selon la procédure prévue pour les suppléants (procédure 2).

Le chef d'établissement demandera au SAAR d'accorder à ce nouveau suppléant un préaccord temporaire. Dès l'octroi de ce préaccord temporaire (décision favorable et date), le suppléant sera intégré dans Gabriel et donc sa fiche interrogeable par le chef d'établissement dans ANGE 1D et ANGE 2D. Concomitamment, le délai de 12 semaines prévu pour délivrer le préaccord commencera à courir.

Dès la délivrance du préaccord définitif par la CAAC, celui-ci remplacera le préaccord temporaire.